

# BTSA GESTION FORESTIERE EN ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage ou  
Contrat de professionnalisation

La forêt abrite de grandes carrières !



## Diplôme de niveau III, inscrit au RNCP

Le BTSA gestion forestière permet d'acquérir des connaissances et des compétences en diagnostics forestiers, politique forestière, mobilisation et valorisation des bois.

Pour entrer dans la vie active en tant que :

- Responsable de l'approvisionnement d'une unité de transformation du bois
- Agent de développement et d'animation au sein d'une association ou d'un groupement de propriétaires.
- Gestionnaire forestier
- Chef d'entreprise d'exploitation ou de travaux forestiers...

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir une qualification en gestion forestière.

Diplôme préparé : BTSA Gestion Forestière

### PREREQUIS :

Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV (bac ou équivalent)

### PUBLIC

La formation s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans en contrat d'apprentissage (pour des personnes handicapées au-delà des 30 ans)
- aux personnes de plus de 26 ans en contrat de professionnalisation.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Satisfaire les prérequis.

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les qualités requises pour l'apprentissage sont l'autonomie et le sens des responsabilités.

Code ROME : A1205, A1301

### DUREE : 2 ANS

1 400 heures de formation en centre sur les deux années, soit :

- 20 semaines en centre de formation / an
- 32 semaines en entreprise/ an

### RYTHME, PERIODE, DATES

La formation se fait par alternance entre le centre de formation et l'entreprise par période de 3 semaines.

Pour les dates de rentrée et le planning de l'alternance consulter notre site [www.bazas.educagri.fr](http://www.bazas.educagri.fr)

**PEDAGOGIE UTILISEE :** Cours en salle, TP sur le terrain, projet tutoré, intervention de professionnels de la filière, mises en situation pratiques.

**LIEUX :** CFPPA de Bazas

**CONDITIONS D'ACCUEIL :** résidence étudiante sur le site.

**NOMBRE DE PLACES**

Minimum : 8

Maximum : 20

# BTSA GESTION FORESTIERE PAR ALTERNANCE

## CONTENU & DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### MODULES TRONC COMMUN

|   |       |
|---|-------|
| <b>M11</b> : accompagnement au projet personnel et professionnel                            | 60h   |
| <b>M21</b> : Organisation économique, sociale et juridique                                  | 75 h  |
| <b>M22</b> : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation     | 120 h |
| <b>M23</b> : Langue vivante   | 90 h  |
| <b>M31</b> : Education physique et sportive   | 50 h  |
| <b>M41 et M42</b> : Traitements des données et techniques de l'information et du multimédia | 100 h |

### MODULES SPÉCIFIQUES PROFESSIONNELS

|   |       |
|---|-------|
| <b>M51</b> : Diagnostics forestiers (pédologie, botanique, biologie végétale, dendrométrie, topographie...)                                     | 220 h |
| <b>M52</b> : Politique forestière, acteurs, territoires (droit forestier, économie de filière...)   | 110 h |
| <b>M53</b> : Interventions en forêts (sylviculture, valorisation des espaces forestiers et boisés...)   | 109 h |
| <b>M54</b> : Mobilisation et valorisation des bois (estimation de lots de bois, mise en marché, exploitation forestière, qualité des bois.....) | 120h  |
| <b>M55</b> : Planification forestière (aménagement forestier, plan simple de gestion)   | 116 h |

Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (voyages d'études, projets de mise en situation professionnelle, préparation à l'examen...) 160 h

**M71** : Initiative Locale s'appuyant sur un voyage d'étude (2 parmi 4 propositions) 70 h

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**Journée portes ouvertes :**

**Le 3 février 2018 et le 24 mars 2018**

**De 9 heures à 13 heures**

**Le 4 avril 2018 de 17h à 20h au Lycée**

**Après le BTSA, il est possible de :**

- préparer un autre BTSA (1 an)
- s'inscrire en licence professionnelle
- entrer dans une école d'ingénieurs via un parcours de préparation au concours d'entrée

## OBTENTION DU DIPLÔME

Le BTSA Gestion Forestière s'obtient pour moitié en contrôle continu en cours de formation et pour moitié en épreuves terminales :

- Expression française et culture socio-économique (écrit)
- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel (pratique et oral)
- Soutenance d'un rapport d'études

## INSCRIPTION

La demande d'inscription au BTSA s'effectue chaque année sur le portail national « PARCOURSUP » à l'adresse suivante : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Dossier de candidature à télécharger sur le site [www.bazas.educagri.fr](http://www.bazas.educagri.fr)

**Remarque : L'inscription sera définitive après la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise ayant une activité en lien avec le diplôme**

## LE SALAIRE DE L'APPRENTI

| Année d'exécution      | ÂGE DE L'APPRENTI |                         |           |
|------------------------|-------------------|-------------------------|-----------|
|                        | Moins de 18       | De 18 ans à moins de 21 | 21 ans et |
| 1 <sup>re</sup> année  | 25 %              | 41 %                    | 53 % (1)  |
| 2 <sup>ème</sup> année | 37 %              | 49 %                    | 61 % (1)  |
| 3 <sup>ème</sup> année | 53 %              | 65 %                    | 78 % (1)  |

(1) En pourcentage du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC.

L'apprenti(e) bénéficie au cours de sa formation de 10 semaines de congés payés sur les 2 ans.

## LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Le Conseil Régional d'Aquitaine soutient les entreprises dans leurs efforts de formation et peut verser une prime de 1 000 euros par année de formation et par apprenti(e) (ces aides sont versées sous conditions).

L'État accorde aux entreprises signant des contrats d'apprentissage une exonération des charges sociales patronales et salariales.

L'AGEFIPH apporte son soutien aux entreprises accompagnant des apprentis reconnus travailleurs handicapés.